

AVIS PUBLIC



PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

À sa séance du 3 juillet 2019, le conseil d'arrondissement a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), la résolution CA19 240347 autorisant l'occupation par les usages « débit de boissons alcooliques » et « restaurant » pour un bâtiment situé au 1333, boulevard Robert-Bourassa – pp 404.

Cette résolution est entrée en vigueur le 15 octobre 2019, date de la délivrance, par le greffier de la Ville, du certificat de conformité aux objectifs et dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire.

Cette résolution peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQÀM.

Fait à Montréal, le 18 octobre 2019

Le Secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie